

EVALUATION COMMUNE EN SCIENCES ECONOMIQUES SOCIALES

Avant-propos

Ce VADE-MECUM propose à l'ensemble des professeurs de Sciences Économiques et Sociales des académies de Bordeaux et de Limoges de partager une « charte commune » pour l'évaluation commune en SES en fin de première.

Il propose également une grille d'aide à la notation de la partie 1 conforme à l'esprit de cette charte. Elle prend en compte la grille de l'Inspection Générale « critères d'évaluation et de réussite » et les sujets 0.

Ce document vise à

- aider les professeurs à identifier les critères d'évaluation prioritaires et à les noter ;
- harmoniser les critères d'évaluation entre les professeurs de chacune des académies et au sein d'un même établissement ;
- permettre aux élèves ne poursuivant pas l'enseignement des SES en terminale de s'approprier les critères d'évaluation par une auto-évaluation à partir de grilles ;
- permettre à tous les élèves de première de débiter l'apprentissage des compétences évaluées lors de l'épreuve finale de SES en terminale.

Ce document est diffusé à partir de septembre 2020 sur le site SES des académies de Bordeaux et de Limoges et aux professeurs de SES (par liste de diffusion) afin que chacun en prenne connaissance.

En espérant que ce document répondra à vos attentes.

Pour le groupe de travail de Sciences Économiques et Sociales des académies de Bordeaux et de Limoges.

Christian FEYTOUT

IA-IPR de Sciences Économiques et Sociales

Documents officiels de référence

- BOEN n°30 du 25 juillet 2019 sur les modalités d'organisation du contrôle continu - https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=144063
- BOEN n°17 du 25 avril 2019 sur les modalités de l'évaluation commune dans les différentes disciplines - https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=141199
- Les 4 sujets zéro pour l'évaluation commune en SES - <https://eduscol.education.fr/ses/actualites/e3c-sujets-zero>
- L'organisation des évaluations communes (Eduscol) - https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Bac2021/35/5/organisation_des_E3C_1189355.pdf
- Présentation de l'évaluation commune en SES (Inspection générale) https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Annales_zero_BAC_2021_1e/32/7/S0BAC21-1e-SPE-SES-criteres_evaluation_reussite_1266327.pdf
- Les modifications concernant les évaluations communes en septembre 2020 <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14219>

Remarque liminaire

Il s'agit d'une évaluation de contrôle continu inscrite dans le prolongement du travail de formation des élèves réalisé en classe et en complémentarité de l'évaluation chiffrée annuelle des résultats de l'élève au cours de l'année de première. De fait, il ne s'agit pas d'une épreuve finale et donc les critères d'évaluation sont moins ambitieux.

Éléments d'évaluation pour le professeur

A – Le statut de l'évaluation commune

Note de service du 23 juillet dans le BOEN n° 30 du 25 juillet 2019.

L'enseignement de spécialité suivi pendant la seule classe de première dans la voie générale donne lieu à une évaluation commune de contrôle continu écrite dont les modalités sont présentées dans le BOEN n°17 du 25 avril 2019 (voir ci-dessous). La note de cette évaluation sera prise en compte à part égale pour établir la note globale des évaluations communes de contrôle continu, affectée d'un coefficient 30.

« L'élève communique au conseil de classe du deuxième trimestre de la classe de première l'enseignement de spécialité qu'il ne souhaite pas poursuivre en classe de terminale ». Cet enseignement fera l'objet d'une évaluation commune au 3^{ème} trimestre de la classe de première.

L'organisation des évaluations communes relève de chaque établissement scolaire. Elle se fait « dans le cadre des emplois du temps normaux des élèves ».

Les évaluations communes « sont corrigées sous couvert de l'anonymat. Après la tenue de la commission académique d'harmonisation, la copie de l'épreuve commune est rendue au candidat par l'établissement ».

Les sujets des évaluations communes sont « centralisés dans une [banque nationale de sujets](#) » (BNS).

« Les professeurs, désignés par le chef d'établissement et sous sa responsabilité, choisissent, parmi les sujets présents dans la BNS, ceux qu'ils retiennent pour leur établissement. Le choix des sujets est guidé par les progressions pédagogiques suivies dans l'établissement et par les apprentissages mis en œuvre. Aucune modification ne doit être apportée aux sujets tels qu'énoncés et disponibles dans la BNS ».

Extrait de la note de service du 23 juillet 2020 (BOEN n°6 du 31 juillet 2020)

« L'organisation des évaluations communes relève de chaque établissement scolaire. Les chefs d'établissement en déterminent les modalités et fixent le calendrier de passation après consultation du conseil pédagogique et délibération du conseil d'administration. Le calendrier est adapté à la progression pédagogique dans chaque établissement, en respectant à la fois l'objectif d'une régularité des évaluations et les nécessités liées au rythme d'apprentissage des élèves. S'agissant plus particulièrement de la première série d'évaluations communes, prévue au cours du deuxième trimestre de l'année de première, les établissements ont toute latitude pour décider de les programmer dans les dernières semaines du trimestre, afin de permettre aux élèves de disposer du temps nécessaire à l'acquisition des savoirs et compétences visés. Il en est de même pour les évaluations communes ayant lieu au troisième trimestre. Les calendriers nationaux des épreuves terminales et de Parcoursup sont désormais publiés en début d'année scolaire.

L'organisation de ces évaluations se fait, dans la mesure du possible, dans le cadre des emplois du temps normaux des élèves.

La durée des évaluations fixée à deux heures au maximum permet de tenir compte de la durée usuelle des créneaux de cours dans les établissements. Dans la mesure du possible, cela permet également d'éviter la banalisation d'un ou plusieurs jours pour l'organisation des évaluations communes [11].

En fonction des enseignements concernés, les évaluations peuvent être organisées à des moments différents (jours, semaines). Plusieurs établissements scolaires peuvent organiser en commun tout ou partie de ces évaluations. Les précisions sur chaque discipline concernée par les évaluations communes font l'objet de notes de service dédiées.

Une convocation nominative est portée à la connaissance de chaque candidat par le chef de l'établissement dans lequel les évaluations sont organisées. Dans le cas où l'évaluation est organisée par un autre établissement que celui dans lequel le candidat est scolarisé, cette convocation lui est communiquée par l'intermédiaire du chef de l'établissement d'origine du candidat.

Les évaluations communes écrites sont corrigées sous couvert de l'anonymat de l'élève et par un professeur qui n'est pas celui de l'élève durant l'année en cours. La copie de l'évaluation commune, portant les corrections et appréciations est restituée au candidat dès sa correction, pendant son cursus, sans attendre la tenue de la commission d'harmonisation en fin d'année, afin de lui permettre de tirer le bénéfice de cette évaluation au cours de sa formation. La commission d'harmonisation dispose d'un exemplaire dûment anonymé des copies correspondant aux deux séries d'évaluations de la classe de première et à la série d'évaluations de la classe de terminale.

L'équipe pédagogique précise aux élèves et à leurs familles que ces notes d'évaluations communes sont provisoires jusqu'à la délibération du jury du baccalauréat, seul habilité à prononcer des notes définitives après les travaux de la commission d'harmonisation.

L'établissement doit conserver une reproduction (sur support papier ou numérique) de la version corrigée des copies pendant une durée d'un an après la publication des résultats de l'examen pour la session concernée.

Comme pour les évaluations écrites, les évaluations orales sont évaluées par un enseignant qui n'a pas suivi l'élève pendant l'année en cours.

En cas d'absence pour cause de force majeure dûment constatée à une évaluation commune, le candidat est convoqué à une évaluation de remplacement organisée par l'établissement qui avait organisé l'évaluation initiale : cette évaluation de remplacement peut avoir lieu jusqu'à la fin de la série d'évaluations communes de terminale dans l'établissement d'inscription de l'élève pour l'année scolaire en cours.

Toute absence d'un candidat à une évaluation commune doit être dûment justifiée. Le justificatif doit être adressé au chef de l'établissement dans lequel le candidat est scolarisé, au plus tard trois jours ouvrables après le déroulement de l'évaluation. Lorsque l'absence n'est pas justifiée par une cause de force majeure ou lorsqu'aucun justificatif n'est produit, la note zéro est attribuée au candidat pour l'évaluation non subie [12]. »

Recommandations de l'IA-IPR de SES

- choix concerté d'un sujet dans l'établissement lorsque cela est possible. En effet, il peut exister un choix concerté de plusieurs sujets si l'établissement est contraint à des créneaux horaires différents pour l'évaluation commune en SES. Vigilance : les élèves comparent les degrés de difficulté des sujets donnés

- de fait, dans la mesure du possible, la composition sur le même sujet à la même date doit être privilégiée par l'établissement ;
- le chef d'établissement choisit, parmi les sujets proposés par l'équipe disciplinaire, le sujet à transmettre aux candidats ;
- l'équipe pédagogique construit la progression afin d'être en mesure de pouvoir choisir ensemble le sujet
- l'équipe pédagogique partage l'esprit et les modalités de l'évaluation commune à partir du vademecum académique. Cette démarche concernera également le(s) correcteur(s) extérieur(s) à l'établissement ;
- les correcteurs sont convoqués parmi les correcteurs de l'établissement ou d'autres établissements de l'académie ;
- les correcteurs ne doivent pas corriger les copies de leurs élèves de l'année en cours ;
- les correcteurs produisent le corrigé et le barème pour évaluer en suivant les indications mentionnées sur le(s) sujet(s) en concertation avec les professeurs de l'établissement concerné.

B – La nature de l'évaluation commune pour les SES

Note de service 2019-059 du 18 avril dans le BOEN n° 17 du 25 avril 2019 et document de présentation de l'évaluation commune par l'inspection générale.

Épreuve écrite

Durée : 2 heures

Objectifs

L'évaluation porte sur les notions et contenus, capacités et compétences figurant dans l'ensemble du programme de l'enseignement de spécialité « Sciences économiques et sociales » de la classe de première défini par l'arrêté du 17 janvier 2019 paru au BOEN spécial n°1 du 22 janvier 2019.

Structure

L'évaluation est constituée de deux parties.

*La **première partie** repose sur la **mobilisation des connaissances** et le **traitement de l'information**.*

*Elle comporte **soit** un exercice conduisant à une résolution graphique (sans formalisation mathématique), **soit** une étude d'un document de nature statistique (tableau, graphique, carte, radar, etc.) de 120 données chiffrées au maximum. La première partie comporte trois questions, chaque question sera notée sur 3 ou 4 points. La première vérifie des connaissances en lien avec le document ou l'exercice. Les deux questions suivantes conduisent à étudier un document.*

Il est demandé au candidat de répondre aux questions

- en **mobilisant les connaissances** acquises dans le cadre du programme,
- en adoptant une **démarche méthodologique rigoureuse de collecte et d'exploitation de données quantitatives**, en ayant recours le cas échéant à des **résolutions graphiques**.

*La **seconde partie** demande un **raisonnement appuyé sur un dossier documentaire**. Le candidat est invité à développer un **raisonnement de l'ordre d'une page en exploitant les documents** du dossier et en **mobilisant les connaissances** acquises dans le cadre du programme.*

Le dossier documentaire comprend deux documents ; ils sont de nature différente : texte de 2 000 signes au maximum, document de nature statistique de 65 données au maximum.

*L'évaluation est construite de façon à **couvrir plusieurs dimensions du programme** : les deux parties de l'épreuve portent sur deux champs différents du programme (science économique, sociologie et science politique, regards croisés).*

Notation

L'évaluation est notée sur 20 points. La première partie est notée sur 10 points, la seconde sur 10 points. La note finale est composée de la somme des points obtenus à chacune des parties. Il est tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

I - Partie 1 de l'évaluation commune : mobilisation des connaissances et traitement de l'information

1 – Grille d'évaluation pour le professeur

Il s'agit d'une **grille générique** pour l'ensemble des sujets de la partie 1 de l'évaluation commune.

Grille commune aux deux situations possibles de la partie 1 (étude d'un document de nature statistique / exercice conduisant à une résolution graphique)

Le choix a été fait de proposer une grille par compétences utilisable quelque soit la nature des questions posées dans la partie 1.

Les compétences 2 et 3 ne seront pas toujours évaluables pour toutes les questions de la partie 1.

Attentes	Critères de réussite	Points de vigilance
1 - Compréhension du sens de la question (questions 1, 2 et 3)	- identifier et respecter la consigne imposée par la question	- réponse à la question posée sans hors sujet - pas d'attentes formelles vis-à-vis de la réponse - dans la colonne « objectifs d'apprentissage » du programme, le niveau d'exigence concernant la compréhension du sens de la question est repérable
2 - Maîtrise des connaissances (questions 1 et 3)	- mobiliser les connaissances (notions et mécanismes) concernant l'objectif d'apprentissage en lien avec l'étude du document ou l'exercice de résolution graphique - illustrer les connaissances concernant l'objectif d'apprentissage en lien avec l'étude du document ou l'exercice de résolution graphique	- le candidat est appelé à mobiliser des connaissances référencées par le document ou l'exercice de résolution graphique en lien avec l'objectif d'apprentissage - dans la colonne « objectifs d'apprentissage » du programme, le niveau d'exigence en matière de mobilisation des connaissances est repérable - la maîtrise d'une notion n'implique pas nécessairement d'en donner une définition
3 - Maîtrise des savoir-faire statistiques pour le traitement de l'information (questions 2 et 3)	- sélectionner les données pertinentes du document - lire et interpréter les données du document pour en faciliter la collecte - calculs ou représentations appropriés pour exploiter les données afin de répondre à la question	- savoir-faire statistiques à préciser en fonction du type de partie 1 (étude d'un document de nature statistique / exercice conduisant à une résolution graphique)

2 – Grille pour la notation du professeur

Attentes	Question 1	Question 2	Question 3	Total compétence
1 - Compréhension du sens de la question	/	/	/	/
2 - Maîtrise des connaissances	/		/	/
3 - Maîtrise des savoir-faire statistiques pour le traitement de l'information		/	/	/
Total question	/	/	/	/10

3 - Grille d'auto-évaluation pour l'élève

Attentes	Critères de réussite	A	ECA	NA
1 - Compréhension du sens de la question (questions 1, 2 et 3)	- j'ai répondu à la consigne sans dévier du sujet			
2 - Maîtrise des connaissances (questions 1 et 3)	- j'ai défini et/ou illustré les notions en lien avec l'exercice de résolution graphique ou l'étude d'un document statistique - j'ai mobilisé (cité, défini et / ou illustré) les mécanismes en lien avec l'exercice de résolution graphique ou l'étude d'un document statistique			
3 - Maîtrise des savoir-faire statistiques pour le traitement de l'information (questions 2 et 3)	- j'ai sélectionné les données qui me permettent de répondre de manière pertinente à la question - j'ai correctement lu les données issues des documents afin d'en donner le sens - j'ai réalisé une représentation graphique ou un calcul qui me permet d'exploiter les données en lien avec la question			

A : acquis ECA : en cours d'acquisition NA : non acquis

4 – Conseils et activités pour l'apprentissage des élèves

Ces activités doivent pouvoir trouver leur place **dans le cadre du cours**, au fil des séances et non à l'occasion de séances systématiquement dédiées à ces apprentissages (notamment sur les outils statistiques).

Nous proposons ci-dessous quelques pistes d'activités à conduire avec les élèves :

- faire travailler les élèves sur le sens des consignes : distinction mots-clés, savoir faire la différence entre : analyser- distinguer- présenter- comparer... et le cas échéant mobiliser (citer, définir et / ou illustrer) les connaissances pertinentes en lien avec la consigne ;
- faire travailler régulièrement les élèves sur les outils quantitatifs permettant le traitement de l'information (taux de variation, coefficient multiplicateur, indice, lecture en points de pourcentage, en les incitant à donner du sens à la lecture des données. Chaque chapitre du programme se prête à ce type d'exercice) ;
- proposer aux élèves une activité en groupe à partir de représentations graphiques correspondant à chacune des situations mentionnées dans les objectifs d'apprentissage (questions 1 et 2 du programme d'économie). Les élèves par groupe construisent un questionnaire sur les graphiques, questionnaire testé ensuite par les autres groupes pour vérifier que les questions ont du sens et analyser la qualité des réponses à l'aide de la grille d'autoévaluation ;
- faire des exercices de construction de courbes, de déplacements de courbes, d'interprétation de pentes. Des activités en groupe peuvent être profitables pour gérer l'hétérogénéité, notamment en mixant les publics en fonction des choix de spécialités ;
- faire des activités où l'élève doit lire un point d'une représentation graphique (d'une fonction simple, d'un diagramme de répartition, d'une série chronologique).

II - Partie 2 de l'évaluation commune : raisonnement appuyé sur un dossier documentaire

Exemples d'intitulés proposés dans les sujets 0.

A l'aide de vos connaissances et du dossier documentaire...

Intitulé du sujet	Objectif d'apprentissage
Vous montrerez que les sociabilités numériques contribuent au lien social	- Comprendre comment les nouvelles sociabilités numériques contribuent au lien social
Vous montrerez que la protection sociale contribue par ses logiques d'assurance et d'assistance, à une couverture des risques fondée sur le principe de solidarité collective	- Comprendre que la protection sociale, par ses logiques d'assurance et d'assistance, contribue à une couverture des risques fondée sur le principe de solidarité collective
Vous montrerez que le processus de socialisation se déroule tout au long de la vie	- Comprendre qu'il existe des socialisations secondaires (professionnelle, conjugale, politique) à la suite de la socialisation primaire

1 - Grille d'évaluation pour le professeur

On rappellera au correcteur qu'un raisonnement de l'ordre d'une page est attendu. Il ne s'agit pas de sanctionner un élève qui réaliserait une partie 2 d'une longueur plus importante.

La capacité de l'élève à rédiger en utilisant une écriture lisible, une expression claire, une présentation soignée et une orthographe correcte sera évaluée dans le cadre de la partie 2 de l'évaluation commune.

Attentes	Critères de réussite	Points de vigilance
1 - Répondre au sujet en construisant un raisonnement.	- succession cohérente d'arguments permettant de répondre à la question en différents paragraphes	- un élève qui aura fait une introduction et/ou une conclusion ne sera pas pénalisé - pas de problématique et de reformulation du sujet attendues
2 - Mobiliser les connaissances du programme en lien avec le sujet	- l'argumentation repose sur la mobilisation pertinente de notions et mécanismes contenus dans les objectifs d'apprentissage - l'argumentation repose sur des illustrations	- dans la colonne « objectifs d'apprentissage » du programme, le niveau d'exigence en matière de mobilisation des connaissances est repérable (principalement comprendre)
3 - Exploiter le dossier documentaire en lien avec le sujet	- l'argumentation repose sur des éléments contenus dans les documents, en faisant référence de manière explicite à ceux-ci - l'argumentation repose sur la mobilisation de savoir-faire statistiques en lien avec le traitement des données. Cf programme	- l'exploitation des documents doit être pertinente au regard du raisonnement suivi - les deux documents doivent être utilisés mais leur exploitation ne doit pas être nécessairement exhaustive - préciser selon les sujets les savoir-faire statistiques mobilisables

2 - Grille d'auto-évaluation pour l'élève

Attentes	Critères de réussite	A	ECA	NA
1 - Répondre au sujet en construisant un raisonnement	- j'ai répondu de manière pertinente (sans hors sujet) à la question - j'ai présenté un raisonnement cohérent et construit (organisé en différents paragraphes) - j'ai porté attention à la qualité de ma rédaction (écriture lisible, expression claire, présentation soignée et orthographe correcte)			
2- Mobiliser les connaissances du programme en lien avec le sujet	- j'ai utilisé les connaissances (notions, mécanismes) pour répondre à la consigne - j'ai expliqué et/ou illustré de manière pertinente mes arguments			
3- Exploiter le dossier documentaire en lien avec le sujet	- j'ai identifié dans le raisonnement les documents utilisés - j'ai repéré et reformulé les informations du texte en lien avec le sujet - j'ai correctement lu et interprété les données chiffrées pertinentes du document statistique en faisant si nécessaire des calculs.			

A : acquis ECA : en cours d'acquisition NA : non acquis

3 – Conseils et activités pour l'apprentissage des élèves

- réaliser des activités sur l'argumentation :
 - travailler les connecteurs logiques dans une logique de différenciation car leur usage a fait déjà l'objet d'apprentissages tant en SES que dans d'autres disciplines ;
 - on donne aux élèves l'affirmation, l'explication et ils doivent trouver l'illustration (lien avec des connaissances du programme). Ou on donne aux élèves l'affirmation, l'illustration et ils doivent présenter l'explication (lien avec des connaissances du programme) ;
 - proposer aux élèves un texte argumentatif et ils doivent souligner dans trois couleurs différentes les passages relevant de l'affirmation, ceux relevant de l'explication et ceux relevant de l'illustration ;
 - extraire des données pertinentes d'un document statistique pour répondre à une question, pour illustrer un argument, pour le mettre en relation avec un autre document.